

Bureau Intégré des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix en République Centrafricaine



BINUCAfocus

RCA : FLASH BACK SUR LA CRISE



Editorial

Du 10 décembre 2012 au 11 janvier 2013, la Centrafrique aura vécu au rythme d'une crise politico-militaire. Très rapidement, les pays de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) se sont précipités au chevet de ce pays, avec l'appui des partenaires internationaux.

Objectif : encourager les parties centrafricaines au dialogue, comme voie idoine de sortie de la crise. Parallèlement, des contingents militaires sont déployés à des points stratégiques du pays afin d'empêcher les forces rebelles de pénétrer dans la capitale, Bangui, entre autres synonyme de la fin du régime du président Bozize.

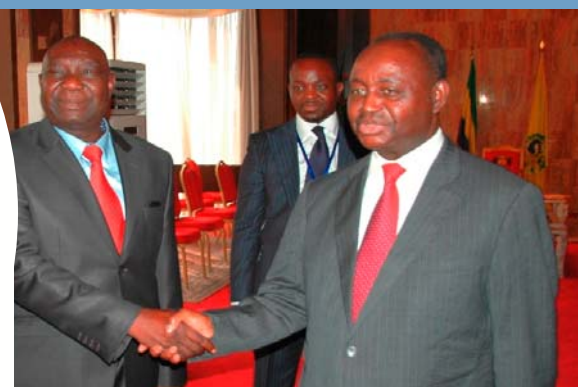
Dans la foulée, des appels au calme et au dialogue se sont fait entendre, notamment de pays amis et d'organisations régionales et internationales. Des démarches ont aussi permis de définir les contours des pourparlers de Libreville.

Aujourd'hui, l'heure est aux efforts pour la mise en œuvre des recommandations de l'accord de paix global signé par les différentes parties.

Ce numéro spécial se propose donc de revenir sur les principaux moments de la crise, fait le zoom sur les principaux acteurs, ainsi que des actions qui ont permis d'endiguer ce conflit. La parole est aussi donnée à un échantillon de Centrafricains pour recueillir leur vécu et interprétations de la crise.

Bonne lecture !

IKAVI Uwolowulakana





BAN KI-MOON SE FÉLICITE DE LA FORMATION DU GOUVERNEMENT D'UNITÉ NATIONALE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

5/02/2013

Le Secrétaire général se félicite de la formation du Gouvernement d'unité nationale en République centrafricaine, conformément aux accords signés à Libreville le 11 janvier 2013. C'est une étape importante dans la voie vers la consolidation du processus de paix.

Le Secrétaire général encourage toutes les parties à respecter les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu signé le 11 janvier 2013 et à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la protection des civils partout dans le pays. Il souligne l'urgence d'un soutien de la communauté internationale afin de pouvoir faire face aux besoins d'aide humanitaire qui se posent au pays.

RCA : FLASH BACK SUR LA CRISE

01 | EDITORIAL

AVANT LA SIGNATURE DE L'ACCORD

03 | CHRONOLOGIE DE LA CRISE CENTRAFRICAINE

06 | COMMUNIQUES ET DECLARATIONS

18 | UNE MISSION DE LA CEEAC EN RCA

19 | PREPARER LE SOMMET DE LIBREVILLE

21 | LES PARTIES CENTRAFRICAINES SIGNENT L'ACCORD DE SORTIE DE CRISE

22 | LE SOMMET DE LIBREVILLE *en images*

22 | DECLARATION DE PRINCIPE DES PARTIES AU NEGOCIATION

26 | COMMUNIQUE FINAL DE LIBREVILLE

32 | ACCORD POLITIQUE

DEPUIS LA SIGNATURE DE L'ACCORD DE PAIX

37 | LIBREVILLE...après le 11Janvier 2013

38 | CHRONOLOGIE DE LA CRISE CENTRAFRICAINE

40 | RESOLUTION 2088 (2013)

42 | MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE LIBREVILLE *en images*

43 | MISE EN OEUVRE DES ACCORDS DE LIBREVILLE : Gouvernement d'Union Nationale

AUTRES RUBRIQUES

44 | LE SAVIEZ-VOUS

45 | ILS ONT DIT



10 décembre 2012 : Une faction rebelle de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) prend d'assaut Ndélé (nord) et deux localités dans le Nord-Est.

10 décembre 2012 : Communiqué de presse du BINUCA condamnant toute forme de violation de l'Accord de Paix Global de Libreville.

12 décembre 2012 : La Présidente de la Commission de l'Union Africaine condamne fermement les attaques, qui constituent une violation flagrante de l'Accord de Paix Global (APG) de Libreville et sapent les efforts de consolidation de la paix en RCA.

19 décembre 2012 : déploiement du premier contingent de soldats tchadiens en Centrafrique.

21 décembre 2012 : Les chefs d'État de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) se sont retrouvés le 21 décembre dans la capitale tchadienne, N'Djamena, pour tenter de mettre fin à la crise politique en République centrafricaine.

25 décembre 2012 : Les rebelles centrafricains ont pris la ville de Kaga Bandoro, dans le Centre du pays, malgré la présence de soldats tchadiens censés soutenir les forces armées gouvernementales (FACA).

26 décembre 2012 : À Bangui, plusieurs centaines de manifestants, proches du pouvoir, s'en sont pris à l'ambassade de France, reprochant à Paris son inaction.

26 décembre 2012 : Les Nations Unies et les Etats-Unis ont annoncé le retrait «temporaire» de République centrafricaine de tous leurs employés 'non-essentiels' et de leurs familles.

26 décembre 2012 : Le Général Jean-Félix Akagae, commandant de la Force multinationale d'Afrique centrale (Fomac), a annoncé l'envoi de renforts dans le pays.

26 décembre 2012 : La coalition demande au pouvoir "*de déposer les armes*", affirmant que le président François Bozizé *a perdu le contrôle du pays*.

27 décembre 2012 : Les Etats-Unis ont annoncé avoir fermé leur ambassade en Centrafrique et fait évacuer leur ambassadeur et son équipe, en raison des troubles dans ce pays d'Afrique.

27 décembre 2012 : Le porte-parole adjoint du ministère français des Affaires étrangères indique que le chef de la diplomatie s'est entretenu au téléphone avec le président centrafricain.



Le contingent tchadien

27 décembre 2012 : Paris condamne l'avancée des rebelles vers la capitale Bangui, mais ne répond pas à la demande d'aide lancée par le président centrafricain.

27 décembre 2012 : Le président centrafricain François Bozizé a appelé la France et les Etats-nis à l'aider à stopper la rébellion du Séléka.

28 décembre 2012 : La France a porté vendredi sa présence militaire à 400 hommes avec l'envoi de 150 parachutistes à l'aéroport de Bangui et la CEEAC a annoncé des renforts.

28 décembre 2012 : La CEEAC annonce que le gouvernement et les rebelles ont accepté que des négociations s'ouvrent prochainement et sans conditions à Libreville.

29 décembre 2012 : Le président François Bozizé a reçu en audience au palais de la Renaissance ce samedi quelques personnalités : Mme Margaret Vogt, RSSG et Chef du BINUCA, puis Mme la Représentante résidente de l'UA à Bangui et Mgr Dieudonné Nzapalainga Archevêque de Bangui.

29 décembre 2012 : La plupart des diplomates de la CEMAC et de la CEEAC ont été évacués de la RCA après que les rebelles de SELEKA eussent refusé de rencontrer la délégation venue de Libreville, prenant prétexte sur l'attaque de Bambari que Bozizé a ordonnée contre eux.

29 décembre 2012 : Un couvre-feu a été instauré de 19H00 à 5H00 locales à Bangui.

29 décembre 2012 : Les rebelles prennent Sibut, à 160 km au nord de la capitale, obligeant les forces régulières et leurs alliés à se replier sur Damara, à 75 km de Bangui.

30 décembre 2012 : Le chef de mission de la CEEAC, en mission de médiation en Centrafrique, a appelé dimanche la rébellion du Séléka à ne pas franchir la ville verrou de Damara, à 75 km de Bangui.

30 décembre 2012 : La rébellion du Séléka a demandé le départ du président centrafricain, François Bozizé, et n'exclut plus de prendre Bangui.

30 décembre 2012 : le Président Boni YAYI, en sa qualité de Président en exercice de l'Union Africaine, a rencontré à Bangui le Général BOZIZE. Suite à cette rencontre, le Général BOZIZE s'est dit disposé à se rendre, toutes affaires cessantes, à Libreville pour des négociations et à former un gouvernement d'union nationale.



31 décembre 2012: le Congo-Brazzaville a envoyé 120 militaires à Bangui, qui agiront dans le cadre du mandat CEEAC, pour renforcer la Mission consolidation de la paix en Afrique centrale (MICOPAX).

1^{er} janvier 2013 : Le Gabon a envoyé 120 soldats pour une mission d'interposition en République centrafricaine.

02 janvier 2013 : Limogeage du ministre délégué à la Défense Jean-François Bozizé et du *chef d'état-major* Guillaume Lapo. *Le chef de l'Etat prend en main le portefeuille (de la Défense)*, et le général de Division Michel Bémakassoui est nommé directeur de cabinet de la Défense.

02 janvier 2013 : 120 soldats camerounais sont déployés en RCA pour renforcer la Force multinationale d'Afrique centrale (FOMAC), avec pour mission de protéger Bangui.

05 janvier 2013 : Les rebelles prennent Alindao et Kouango (Centre), près de Bambari, et se trouvent, selon le gouvernement, à 12 km de Damara.

06 janvier 2013 : quelque 200 soldats sud-africains sont déployés dans la capitale centrafricaine pour la "sécuriser", dans la cadre de la coopération militaire entre les deux pays. Le 8 janvier, un autre groupe de 200 soldats a rejoint le premier contingent.

07 janvier 2013 : Le pape Benoît XVI a lancé des appels pressants pour des solutions négociées dans les guerres, jugeant notamment que le conflit en Syrie n'aurait que des vaincus s'il se prolonge, et que la Centrafrique ne devait pas tomber dans "les affres de la guerre civile".

07 janvier 2013 : Une délégation de rebelles centrafricains du Séléka est arrivée le soir à Libreville. La délégation, transportée par un avion affrété par les Nations Unies, venait de N'Djamena, après avoir quitté Bria (Centrafrique). Une quinzaine de membres constituent la délégation rebelle, dirigée par le chef du Séléka, Michel Djotodia.

07 janvier 2013 : Le président centrafricain François Bozizé est arrivé à Brazzaville pour un entretien avec son homologue congolais, Denis Sassou Nguesso, médiateur de la crise entre Bangui et la rébellion du Séléka.

08 janvier 2013 : Les délégations du gouvernement et de l'opposition ont quitté Bangui le matin pour Libreville. L'archevêque de Bangui Dieudonné Nzapalainga les accompagne en tant qu'observateur, ainsi que d'autres membres de la société civile.

08 janvier 2013 : Le Conseil des ministres des Affaires étrangères de la CEEAC s'était réuni à Libreville en préparation des négociations et a appelé « *immédiatement à un accord de cessez-le-feu* ».

09 janvier 2013 : Les pourparlers centrafricains entre le régime du président François Bozizé, la rébellion du Séléka et l'opposition ont débuté à Libreville sous l'égide des pays d'Afrique centrale.

10 janvier 2013 : Arrivée du président François Bozizé à Libreville pour participer aux pourparlers de paix avec la rébellion.

10 janvier 2013 : Les chefs d'Etat CEEAC se sont réunis en sommet extraordinaire à Libreville .

11 janvier 2013 : 2^{ème} sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique Centrale sur la situation sécuritaire en République Centrafricaine.

11 janvier 2013 : Signature de l'accord de sortie de crise entre les différents belligérants de la crise centrafricaine.



11 janvier 2013 : Décision n° 02/CEEAC/ CCEG/13 portant mandat de suivi de l'application du cessez-le-feu et des décisions de l'Accord politique de Libreville par la Mission du Conseil de Paix et de sécurité de l'Afrique Centrale en RCA (MICOPAX 1).

COMMUNIQUES ET DECLARATIONS



La Représentante spéciale réaffirme l'attachement de l'ONU à la mise en œuvre des accords de paix

1. La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies et Chef du Bureau Intégré des Nations Unies pour la Consolidation de la paix en République Centrafricaine (BINUCA) se félicite de la tenue de la 345ème réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine, le 6 décembre 2012, sur la situation en République Centrafricaine (RCA). Cette rencontre a permis de constater les avancées encourageantes en RCA au cours de ces derniers mois.

2. La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies prend note en particulier de paragraphe 6 du Communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine dans lequel il «

met en garde tous ceux qui seraient tentés de saper le processus de consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité en RCA, et souligne qu'ils seront tenus responsables de leurs actes », tout en priant « la Commission de lui soumettre des recommandations sur des sanctions contre les groupes politico-militaires et d'autres éléments qui entravent les efforts visant à rétablir la sécurité et qui sont impliqués dans des exactions contre la population civile et d'autres violations du droit international humanitaire ».

3. La Représentante spéciale du Secrétaire général réaffirme l'attachement des Nations Unies à la mise en œuvre des accords de paix, en particulier l'Accord de Paix Global de Libreville qui reste la base légale de discussion. Elle ex-

horte les parties signataires à privilégier la résolution de leurs différends par des voies pacifiques.

4. La Représentante spéciale du Secrétaire général condamne toute forme de violation de l'Accord de Paix Global de Libreville. Les Nations Unies ne toléreront plus que des populations civiles soient prises en otage par des groupes ou des individus. Les auteurs de violation des droits humains seront tenus personnellement responsables de leurs exactions.

5. Les Nations Unies continuent de suivre l'évolution de la situation en RCA, et réitèrent leur engagement à coopérer étroitement avec les partenaires nationaux et internationaux en vue de la consolidation de la paix en République Centrafricaine.

Bangui, le 10 décembre 2012. ■

L'Union Africaine condamne les attaques armées survenues en RCA



ADDIS ABEBA, 12 décembre 2012

La Présidente de la Commission de l'Union Africaine (UA), Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, suit avec une vive préoccupation la situation en République centrafricaine, et ce à la suite des attaques armées lancées, le lundi 10 dé-

cembre 2012, par une faction de l'Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR) favorable à Michel Djotodia contre les localités de Ndélé (dans le centre nord), ainsi que celles de Sam Ouandja et de Ouadda (dans le nord-est) de la RCA.

(Suite Page 7)

La Présidente de la Commission condamne fermement ces attaques, qui constituent une violation flagrante de l'Accord de Paix Global (APG) de Libreville et sapent les efforts de consolidation de la paix en RCA. Elle demande instamment à la faction de l'UFDR qui est à l'origine de ces attaques de se retirer immédiatement et inconditionnellement de toutes les localités qu'elle occupe et de cesser toute action armée. Elle lui demande également de s'inscrire dans le processus de dialogue en cours et de prendre une part active au programme de désarmement,

de démobilisation et de réinsertion (DDR) dans le nord-est du pays. De façon plus générale, la Présidente de la Commission demande au Gouvernement et à tous les groupes politico-militaires actifs sur le terrain de mettre effectivement en œuvre les différents Accords conclus, notamment l'APG.

La Présidente de la Commission rappelle que lors de sa 345ème réunion tenue le 6 décembre 2012, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) a mis en garde tous ceux qui seraient tentés de saper le processus de consolidation de la paix, de

la sécurité et de la stabilité en RCA, et souligné qu'ils seront tenus responsables de leurs actes. Dans ce contexte, la Commission sera amenée à soumettre prochainement des recommandations sur des sanctions possibles à l'encontre des groupes, y compris leurs dirigeants, qui s'emploient à compromettre les efforts en cours en RCA. ■



Secrétaire général de la Francophonie soutient les efforts en vue d'un règlement pacifique de la crise en République centrafricaine.

Paris, le 4 janvier 2013, Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, exprime sa forte préoccupation face à l'évolution de la crise en République Centrafricaine (RCA) qui met en péril le processus de consolidation de la paix en cours dans cet Etat membre de la Francophonie. Il condamne avec fermeté l'utilisation de la force et réitère, conformément aux Déclarations de Bamako et de Saint Boniface, la condamnation par la Francophonie de

« toute prise de pouvoir par la violence, les armes ou quelque autre moyen illégal » en appelant au respect des règles démocratiques, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit. « Je demande à toutes les parties de privilégier la voie de la négociation et d'un dialogue inclusif pour trouver une solution durable à cette crise. L'utilisation de la force ne pourra que conduire à de nouvelles pertes de vies humaines. Tout doit être fait pour protéger les populations civiles et pour prévenir de nouvelles violations des droits de l'Homme » a déclaré Abdou Diouf. Le Secrétaire général encourage et soutient les actions initiées et conduites par

les Chefs d'Etat de la sous-région dans le cadre de la Communauté économique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) ainsi que les efforts déployés par l'Union africaine en vue de l'organisation « sans délai » d'un dialogue prenant en compte les éléments de nature à garantir la paix et la construction démocratique durables en République Centrafricaine. Il affirme la disponibilité pleine et entière de la Francophonie pour contribuer aux efforts coordonnés de la communauté internationale pour rétablir la paix, la stabilité et la démocratie dans ce pays. ■



Le HCR préoccupé par la situation des déplacés, des populations réfugiées en République centrafricaine.

En RCA, le HCR est à la recherche d'accès immédiat et inconditionnel aux dizaines de milliers de réfugiés et de civils centrafricains déplacés suite aux récents combats dans le Nord et l'Est de l'un des pays les plus démunis. Nous croyons que ces civils font face à une détérioration de leurs conditions de vie et ont urgemment besoin d'une aide salvatrice.

Bien que le HCR se félicite de l'accord de Cessez-le-feu d'une semaine signé entre le Gouvernement centrafricain, la Coalition Seleka et les partis d'opposition, lors des pourparlers de paix au Gabon, nous craignons que beaucoup plus de gens soient touchés, y compris quelque 700.000 habitants dans la capitale, si des combats à grande échelle se poursuivent.

Il est impossible d'évaluer avec précision le nombre de nouveaux déplacés, à cause de l'instabilité de la situation sécuritaire et la

difficulté d'accès des zones occupées par les rebelles. Toutefois, des rapports reçus font état de milliers de déplacés dans le Nord et l'Est depuis le début de l'avancement de la Seleka, il y a environ un mois. Nous estimons à 800.000 le nombre des personnes vivant dans les zones touchées par la crise, depuis son éclatement.

Nous sommes extrêmement préoccupés par le bien-être général des déplacés civils, dont beaucoup vivent dans des conditions difficiles et dans des abris de fortune, ainsi que des réfugiés en provenance des pays dont le Sud Soudan, le Tchad et la République démocratique du Congo. La RCA accueille environ 17.000 réfugiés et quelque 2.500 demandeurs d'asile. Nous appelons toutes les parties à respecter les droits de l'homme de tous les civils et leur permettre que l'aide humanitaire leur parvienne.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des quelques 2.000 réfugiés soudanais dans le camp de Bambari, dans le Centre du pays - une zone contrôlée par les rebelles. Le HCR

tente de rétablir le contact avec ces populations réfugiées. Des rapports confirment que notre bureau dans la zone avait été pillé le 28 Décembre après évacuation de notre personnel. Un autre bureau du HCR, à Kaga-Bandoro, a également été pillé. La crise actuelle dans le pays pousse également de petits groupes de personnes à trouver refuge dans des pays voisins. Le personnel du HCR a enregistré 286 réfugiés centrafricains dans la Province de l'Equateur, dans la région du Nord-Oubangui, en RD Congo. Nous étudions également les rapports selon lesquels certains réfugiés sont arrivés dans le Sud du Tchad.

En attendant, le pillage de plusieurs entrepôts du Programme Alimentaire Mondial (PAM), notamment à Bria, Bambari et Kaga Bandoro pourrait sérieusement retarder la distribution de l'aide alimentaire aux réfugiés à Bambari, Zemio et Batalimo. Le HCR et le PAM sont à la recherche d'une solution rapide pour la reprise de l'aide alimentaire. ■



Système des Nations Unies en Centrafrique
Unis dans l'action

L'insecurité en Republique Centrafricaine favorise un déplacement continu de la population et des contraintes d'accès humanitaires

(Yaoundé, 05 janvier 2013): Le 10 décembre 2012, des membres dissidents du groupe rebelle «Union des Forces Démocratiques Pour le Rassemblement» (UFDR) ont pris contrôle des villes de Sam Ouandja et Ndélé dans le nord-est en République Centrafricaine (RCA). Le groupe rebelle Séléka a ensuite été formé, composé d'une alliance des dissidents de groupes rebelles UFDR et de la «Convention des Patriotes Pour La Justice et la Paix» (CPJP) et le groupe rebelle la «Convention Patriotique pour le Salut Wa Kodro» (CPSK). Cette coalition a ensuite pris le contrôle de plusieurs villes à travers le pays notamment, Bamingui, Kabo, Batangafo, Kaga Bandoro, Ippy, Bambari, Bria et Sibut (184km de Bangui).

Par conséquent, de milliers de personnes ont été déplacées de leurs foyers pour se réfugier en brousse et dans d'autres régions ou en République Démocratique du Congo (RDC) et au Cameroun.

Environ 316.000 personnes (7% de la population centrafricaine de plus de 4, 6 millions) vivant dans les zones affectées, et quelque 700.000 personnes à Bangui sont à risque des combats. En raison de la proximité de Sibut à Bangui, les déplacements de population sont également rapportés dans la capitale. L'ampleur de ces déplacements reste cependant inconnue. Bien que des partenaires humani-

taires continuent de répondre aux besoins d'urgence des personnes déplacées dans certaines zones occupées par les rebelles, l'impact humanitaire reste à déterminer car les agences des Nations Unies et la plupart des organisations non-gouvernementales ont évacué les zones affectées suite à l'avancement des rebelles. Néanmoins, certains acteurs humanitaires restent encore présents dans le pays mais ont un accès limité aux personnes affectées en raison de l'insécurité qui prévaut.

Environ 316.000 personnes (7% de la population centrafricaine de plus de 4, 6 millions) vivant dans les zones affectées, et quelques 700.000 personnes à Bangui sont à risque des combats.

«Je demande à toutes les parties au conflit de faciliter l'accès aux populations affectées afin que les organisations humanitaires puissent fournir l'assistance d'urgence. Je suis également préoccupé par l'impact de cette crise sur la population civile et leurs moyens de subsistance. Je fais appel donc à toutes les parties concernées à respecter les principes humanitaires, le droit international humanitaire et d'assurer la protection des civils », a déclaré le Dr Zakaria Maiga, Coordonnateur Humanitaire ad intérim en RCA.



L'accès humanitaire est essentiel pour assurer que les besoins des groupes les plus vulnérables et les personnes affectées sont identifiés et qu'ils reçoivent l'assistance. La Communauté Humanitaire est préparée pour un déploiement immédiat d'équipes d'évaluation dans les prochains jours dans les zones affectées, dès que l'accès humanitaire est sécurisé. «

Nous sommes sérieusement préoccupés par l'impact de cette crise sur l'accès humanitaire en RCA. Nous anticipons déjà des besoins substantiels liés à la protection des civils et l'appui psycho-social aux personnes affectées. Ces défis s'accroîtront tant que l'accès serait limité » a déclaré le responsable du suivi-évaluation de l'ONG Mercy Corps tenant compte du fait que le gouvernement de la RCA a ratifié la Convention relative aux droits de L'Enfant, les enfants doivent être protégés contre leur recrutement dans les groupes armés et des mi-

(Suite Page 10)

(Suite)

lices durant cette crise. Les femmes, les filles et les enfants sont les groupes les plus vulnérables lors des conflits armés et toutes les parties doivent prendre les mesures nécessaires pour les protéger et préserver leur dignité. De plus, la Centrafrique abrite 17 624 réfugiés, dont 2 153 soudanais et 891 tchadiens. Le Coordonnateur Humanitaire souhaiterait rap-

peler à toutes les parties en conflit les obligations de la RCA aux termes de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, son protocole de 1967 ainsi que la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et le droit centrafricain pour protéger les réfugiés. «Les personnes affectées par cette crise ont besoin d'assistance humanitaire d'urgence. J'en-

courage donc toutes les parties concernées à poursuivre le dialogue et à trouver une solution pacifique. L'accès humanitaire sécurisé nous permettra de fournir l'assistance critique aux personnes affectées. Les Centrafricains ont besoin de notre aide maintenant et nous ne devons pas échouer», a déclaré l'Adjoint au Chef du Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires en RCA. ■



FAO INQUIÈTE DE L'AGGRAVATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE LA POPULATION CENTRAFRICAINE EN MILIEU RURAL

Bangui, 10 janvier 2013 – Le déclenchement des hostilités entre les rebelles de la coalition "Seleka" et les forces du Gouvernement Centrafricain depuis le 10 décembre 2012 et l'annexion par la rébellion de nombreuses localités ont provoqué la fuite de populations, abandonnant leurs lieux et moyens de production. La FAO est particulièrement inquiète du sort des agriculteurs et des éleveurs qui ne peuvent plus accéder à leurs exploitations en raison de l'insécurité grandissante.

Les localités annexées par la rébellion correspondent à d'importantes zones de production et d'échange. « Les préfectures situées dans les zones en conflit (Ouaka, Kemo, Nana-gribizi, Ouham, Haute-Kotto, Basse-Kotto,

Bamingui-Bangoran, Vakaga) contribuent normalement à plus de 53 pour cent de la production agricole nationale, ce qui laisse augurer un recul drastique de la production agricole du pays », explique Madame Rokhaya DABA FALL, Représentante de la FAO en République centrafricaine.

La baisse de la production vivrière et la hausse des prix notées depuis le début du déclenchement des hostilités devraient se répercuter sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble du pays, et aggraver celle des ménages vulnérables. La majorité des centrafricains vivant en situation de grande pauvreté sont tributaires de l'agriculture et en tirent une partie importante de leurs moyens d'existence.

Dans les zones de conflits actuelles, la situation est particulière-

ment préoccupante compte tenu de l'impact des affrontements en cours, particulièrement dans des villes comme Kaga-bandoro, Bambari, Sibut et Damara, où des centaines de milliers de personnes ont fui dans la brousse. Les réserves de semences de céréales stockées dans les greniers ont été pillées et les tubercules de manioc arrachés dans les parcelles. De même, le petit élevage est décimé et les éleveurs de gros bétail sont pourchassés et dépouillés de leur cheptel.

La République centrafricaine, pays à faible revenu et à déficit vivrier dont plus de 30 pour cent de la population vit en insécurité alimentaire, fait face à une déliquescence des conditions de vie des populations rurales. Après deux décennies de crises, marquées par des conflits politico-militaires, la production agricole stagne faute d'investissements adéquats. ■

Déclaration de la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies sur la situation en République centrafricaine

New York, le 24 décembre 2012

La Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies (CCP) condamne dans les termes les plus forts la résurgence de la violence en République centrafricaine, en particulier les activités menées par la coalition Séléka des groupes rebelles, et l'occupation des villes de Ndélé, Sam Ouandja, Bamingui, Bria, Kabo, Batangafo et Bambari.

Ces actes sapent les progrès fragiles accomplis en matière de consolidation de la paix dans le pays; efforts que le gouvernement de la RCA a poursuivis notamment en coopérant avec la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies depuis juillet 2008. La CCP appelle toutes les parties à faire preuve de retenue et à cesser toute violence, en particulier dirigée contre les populations civiles

des villes occupées, et à cesser tout pillage et la destruction des infrastructures.

La CCP appelle également à un retour immédiat à la table des négociations par toutes les parties concernées, de sorte à rechercher une solution à la crise par le dialogue national sur la base de l'Accord de paix global de Libreville de 2008, et à aborder les griefs des deux côtés d'une manière non-violente et participative.

La CCP appelle également tous les partenaires de la République centrafricaine à travailler en unisson vers la stabilisation de la situation sécuritaire. La CCP appelle également les partenaires régionaux et autres membres de la communauté internationale à continuer de fournir au Gouvernement de la République centrafricaine le soutien

nécessaire pour consolider la paix, et de fournir un appui aux populations déplacées en raison des violences en cours.

La CCP se félicite de la tenue d'une réunion extraordinaire des Chefs d'Etat de la CEEAC (Communauté économique des Etats d'Afrique centrale) à N'Djamena le vendredi 21 décembre, et soutient pleinement ses décisions, en particulier celle visant à ne pas recourir à l'option militaire pour résoudre la situation et à reprendre dès que possible les négociations à Libreville en vue de revisiter l'Accord de paix global de Libreville de 2008 et les recommandations du Dialogue Politique Inclusif de 2008.

La CCP soutient pleinement la Déclaration à la presse du Conseil de sécurité sur la République centrafricaine (SC/10867), publiée le 19 décembre. ■

L'UNICEF renforce ses opérations en République centrafricaine pour atteindre les enfants qui ont besoin d'aide à cause du conflit



BANGUI, 28 janvier 2013 . L'UNICEF travaille avec ses partenaires pour aider de toute urgence les personnes qui en ont besoin après un conflit de plusieurs semaines en République centrafricaine (RCA). A cause de ce conflit, qui a touché 1,79 million de personnes, 800 000 personnes ont un besoin urgent d'aide humanitaire. La situation se stabilisant quelque

peu, la priorité est d'atteindre les communautés qui étaient inaccessibles et de leur procurer une alimentation adéquate, des médicaments, de l'eau, du matériel d'assainissement et d'hygiène, une éducation et une protection. Grâce au mécanisme de réaction rapide, un système mis en place avec 1,9 million d'euros de la Direction générale de l'aide humani-

taire et de protection civile (ECHO) de la Commission européenne, et avec d'autres fonds pour prépositionner des fournitures et conclure des accords avec des partenaires, l'UNICEF est en mesure actuellement de répondre aux besoins de 45 000 personnes ou 9 000 familles.

(Suite Page 12)

(Suite)

Pour transposer à plus grande échelle l'intervention immédiate, quelque 17 tonnes de fournitures, notamment des médicaments, des comprimés de purification d'eau, des aliments thérapeutiques, des ustensiles de cuisine, des bâches, des moustiquaires et d'autres articles ménagers essentiels, sont arrivés en RCA par voie aérienne et 52 autres tonnes arriveront par la route cette semaine.

« Nous exhortons tous les intervenants à s'unir pour travailler pour le bien de leur peuple, en particulier des enfants », a déclaré M. Souleymane Diabaté, Représentant de l'UNICEF pour la République centrafricaine.

« D'après ce que nous avons vu dans certaines des zones les plus éprouvées, notamment N'délé, Bria, Bambari, et Kaga Bandoro, les enfants vivent dans des conditions extrêmement précaires. Il est essentiel que nous les atteignons aujourd'hui et que nous les aidions immédiatement mais nous exhortons toutes les parties concernées à faire du bien-être à long terme la priorité urgente et un élément essentiel de tout accord politique », a ajouté M. Diabaté.

Avant même les récents combats, la RCA était l'un des pays les plus pauvres du monde, classé à la 179e place sur 187 à l'indice de développement humain. Il a le neuvième plus haut taux de mortalité de l'enfant dans le monde et 8 pour cent des enfants âgés de 6 à 59 mois souffrent de malnutrition aiguë

modérée et 1,9 pour cent de malnutrition aiguë sévère.

Dans les zones de conflit, seulement 48 pour cent des enfants, et seulement 42 pour cent des filles, sont inscrits à l'école et l'on compte quelquefois jusqu'à 90 élèves par enseignant. Des groupes armés procèdent à nouveau à des recrutements d'enfants.

La semaine dernière, on a constaté une certaine amélioration de l'accès humanitaire, plusieurs missions sur le terrain dans les zones contrôlées par l'alliance Seleka ayant pu négocier l'accès aux populations touchées. Il convient toutefois de noter que presque tous les bureaux de l'ONU et des organisations non gouvernementales dans les zones contrôlées par Seleka ont été pillés.

« Les conséquences humanitaires de cette crise sont encore en cours d'évaluation, mais nous savons que, dans tout conflit, ce sont les enfants qui paient le plus lourd tribut, a déclaré le Représentant d'ECHO en République centrafricaine, M. Pascal Mounier.

L'Union européenne s'est engagée à soutenir la réponse humanitaire et à faire en sorte que les plus vulnérables obtiennent l'aide qui leur est indispensable. Il est clair que les investissements réalisés par l'intermédiaire du mécanisme d'intervention rapide ont permis de réagir plus rapidement. »

Les services existants étant paralysés dans de nombreuses régions du pays en raison de l'insécurité ambiante, l'UNICEF travaille avec des ministères et des ONG parte-

naires pour aider à fournir un soutien dans les domaines suivants:

- Protéger les enfants des risques de séparation, de traite, d'exploitation sexuelle et de recrutement et prévenir ces dangers; soutenir les femmes et les filles en situation de risque et les rescapées de la violence sexuelle;
- Prévenir la mortalité infantile en fournissant un soutien médical, y compris des kits sanitaires d'urgence et des trousseaux chirurgicaux, des fournitures médicales contre la diarrhée, des vaccins ainsi que des traitements contre la malnutrition aiguë sévère;
- Améliorer l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement (traitement des eaux ménagères et des réservoirs d'eau, et distribution de trousseaux d'hygiène) tout en élargissant les activités de promotion de l'hygiène dans les écoles, établissements de santé et centres d'apprentissage temporaires.
- Fournir un soutien aux communautés déplacées et aider à donner des abris ainsi que d'autres articles non alimentaires essentiels.
- S'assurer que les enfants aient accès, ou retrouvent l'accès, à une éducation de qualité dans des établissements sécurisés (écoles et/ou espaces d'apprentissage, espaces amis des enfants, y compris espaces abritant les premières activités de développement des jeunes enfants pour les enfants de 3 à 5 ans). ■

DECLARATION A LA PRESSE DU CONSEIL DE SECURITE SUR LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le 3 janvier 2013, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé de M. Jeffrey D. Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, sur la situation en République centrafricaine.

Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation face à la progression réalisée par la coalition « Seleka » vers Bangui depuis la dernière déclaration à la presse du Conseil en date du 27 décembre, ont à nouveau adressé un appel urgent à la coalition « Seleka » afin qu'elle mette un terme à son offensive militaire et ont souligné que la situation actuelle en République centrafricaine ne pouvait trouver une solution militaire.

Ils ont à nouveau invité toutes les parties à rechercher une solution pacifique en participant de manière constructive, sans conditions préalables et de bonne foi aux négociations qui devraient se tenir à Libreville, à partir du 8 janvier, sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

Les membres du Conseil ont exhorté toutes les parties à respecter la Constitution et encouragé le Gouvernement, les groupes armés, l'opposition politique et les autres parties intéressées en République centrafricaine à participer au dialogue et à saisir cette occasion pour négocier une solution politique globale aux problèmes de longue date du pays, en respectant l'Accord de paix global de Libreville.

À cet égard, les membres du Conseil ont rappelé le soutien qu'ils apportaient à l'action de la CEEAC et aux initiatives prises par les pays de la région pour trouver une solution à la crise.

Ils ont salué la mission effectuée par le Président de l'Union africaine en République Centrafricaine et l'appui de la Présidente de la Commission de l'Union africaine aux mesures prises par les pays de la région. Ils ont également exprimé leur soutien à l'action menée par le Représentant spécial du Secrétaire général en vue du règlement de la crise.

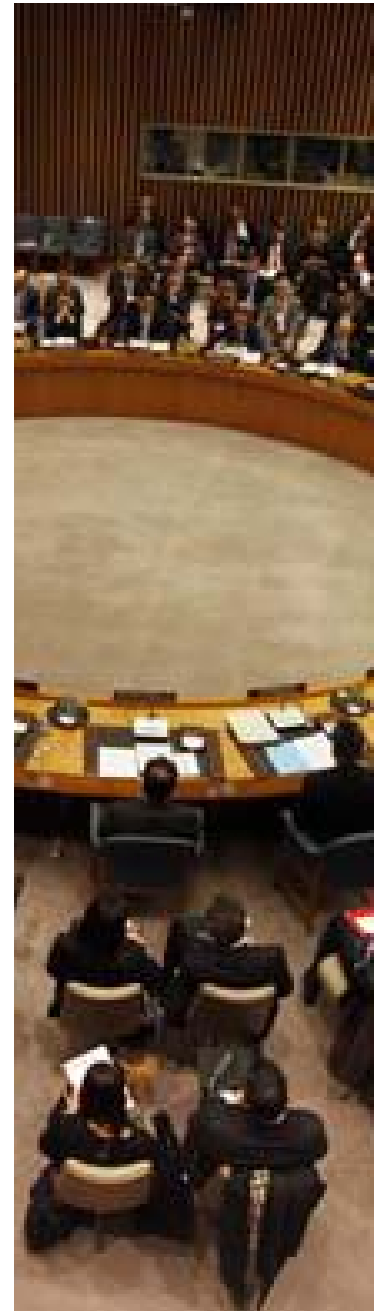
Prenant note de l'annonce récemment faite par la coalition « Seleka » d'une interruption des opérations militaires, les membres du Conseil ont à nouveau exigé que les groupes armés de la coalition « Seleka »

mettent un terme à toutes les hostilités, se retirent des villes investies et s'abstiennent de toute nouvelle progression. Ces activités militaires compromettent gravement la sécurité et la stabilité de la République centrafricaine, constituent une menace pour la population civile et entravent la fourniture de l'aide humanitaire.

Les membres du Conseil ont exhorté toutes les parties à veiller à ce que les secours humanitaires puissent parvenir en toute sécurité et sans entrave à la population civile touchée par le conflit.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les informations faisant état du ciblage de minorités ethniques, d'arrestations, de détentions, de pillages, ainsi que du recrutement et de l'utilisation d'enfants dans le conflit armé en République centrafricaine, et ont rappelé avec force à toutes les parties qu'elles devaient s'abstenir de tout acte de violence à l'égard des civils et respecter les droits de l'homme, en soulignant que les auteurs de tels actes devraient en rendre compte.

Les membres du Conseil ont souligné la responsabilité qui incombe au Gouvernement centrafricain d'assurer le maintien de l'ordre et de garantir la sécurité de la population civile. ■



Déclaration attribuable au Porte-parole du Secrétaire général sur la République centrafricaine

New York, 26 Décembre 2012



Le Secrétaire général des Nations Unies condamne fermement les attaques armées contre plusieurs villes de la République centrafricaine, perpétrées par la coalition de groupes rebelles "Seleka". Ces développements sapent gravement les accords de paix disponibles et les efforts de la communauté internationale pour consolider la paix en République centrafricaine.

Le Secrétaire général regrette profondément les pertes en vies humaines et des déplacements de populations occasionnés par les combats.

Le Secrétaire général se félicite des conclusions du Sommet des Chefs d'Etat de la Communauté Économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), qui s'est tenue à Ndjamena le 21 Décembre 2012. Il exhorte toutes les parties à respecter les décisions du Sommet, qui fournissent une base pour un règlement pacifique du différend.

Le Secrétaire général appelle toutes les parties à s'abstenir de tout acte de violence contre les civils, y compris la violence sexuelle et sexiste. Il exhorte toutes les parties à assurer la protection des civils et à respecter les droits de l'Homme, en conformité avec les instruments internationaux auxquels la République centrafricaine est partie.

Le Secrétaire général rappelle au Gouvernement de la République centrafricaine sa responsabilité d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies et de ses locaux.

Le Secrétaire général confirme la disponibilité de l'Organisation des Nations Unies à poursuivre son soutien à la République centrafricaine dans les efforts visant à surmonter les obstacles à la consolidation de la paix, en collaboration avec les partenaires régionaux et internationaux. ■

New York, le 24 décembre 2012

La Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies (CCP) condamne dans les termes les plus forts la résurgence de la violence en République centrafricaine, en particulier les activités menées par la coalition Séléka des groupes rebelles, et l'occupation des villes de Ndélé, Sam Ouandja, Bamingui, Bria, Kabo, Batangafo et Bambari.

Ces actes sapent les progrès fragiles accomplis en matière de consolidation de la paix dans le pays ; efforts que le gouvernement de la RCA a poursuivis notamment en coopérant avec la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies depuis juillet 2008.

La CCP appelle toutes les parties à faire preuve de retenue et à cesser toute violence, en particulier dirigée contre les populations civiles des villes occupées, et à

cesser tout pillage et la destruction des infrastructures.

La CCP appelle également à un retour immédiat à la table des négociations par toutes les parties concernées, de sorte à rechercher une solution à la crise par le dialogue national sur la base de l'Accord de paix global de Libreville de 2008, et à aborder les griefs des deux côtés d'une manière non-violente et participative.

La CCP appelle également tous les partenaires de la République centrafricaine à travailler en unisson vers la stabilisation de la situation sécuritaire. La CCP appelle également les partenaires régionaux et autres membres de la communauté internationale à continuer de fournir au Gouvernement de la République centrafricaine le soutien nécessaire pour consolider la paix, et de fournir un appui aux populations déplacées en raison des violences en cours. ■



Déclaration à la presse du conseil de sécurité sur la République centrafricaine

New York, 19 Décembre 2012

Le 19 décembre 2012, les membres du Conseil de sécurité ont été informés de la situation en

République centrafricaine par M. Taye-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Les membres du Conseil de sécurité ont fait part de la vive préoccupation que leur inspire la situation en République centrafricaine. Ils ont condamné les attaques que mènent des groupes armés depuis quelques jours dans le nord-est du pays, ainsi que les atteintes aux droits de l'homme qui les accompagnent. Cette situation menace la population civile, de même que la stabilité du pays. Les membres du Conseil ont souligné que ceux qui mettent en danger l'entreprise de consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité en République centrafricaine devraient répondre de leurs agissements.

Les membres du Conseil ont exigé que les groupes armés mettent fin aux hostilités immédiatement, se retirent des villes qu'ils ont prises et arrêtent leur

progression vers Bangui, et leur ont enjoint de reprendre des activités pacifiques et de respecter l'Accord de paix global de Libreville.

Les membres du Conseil ont rappelé que, dans la résolution 2031 (2011), le Conseil a demandé à tous les groupes armés de coopérer avec le Gouvernement dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, lequel devait être mis en œuvre de façon exhaustive et transparente.

Les membres du Conseil ont engagé une nouvelle fois tous les groupes armés et le Gouvernement centrafricain à continuer de soutenir la réconciliation nationale en respectant strictement les recommandations du dialogue politique inclusif, tenu dans le prolongement de l'Accord de paix global de Libreville de 2008.

Les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité d'intensifier le dialogue politique afin de

trouver des moyens de sortir de la crise actuelle et de préserver l'unité nationale de la République centrafricaine. ■

SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT D'AFRIQUE CENTRALE SUR LA SITUATION SECURITAIRE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.



COMMUNIQUE FINAL

Ndjamena, le 21 Décembre 2012

Sur convocation du Président en exercice de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale, Son Excellence Monsieur IDRIS DEBY ITNO, un Sommet Extraordinaire s'est tenu à N'Djamena, ce jour Vendredi 21 Décembre 2012, à l'effet d'examiner la situation qui prévaut en République Centrafricaine.

Ont pris part à ce Sommet,

- Son Excellence Monsieur IDRIS DEBY ITNO, Président de la République du Tchad, Président en exercice de la CEEAC ;

- Son Excellence Monsieur DENIS SASSOU N'GUESSO, Président de la République du Congo ;

- Son Excellence Monsieur François BOZIZE YANGOU-VONDA, Président de la République Centrafricaine ;

- Son Excellence Monsieur ALI BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise ;

- Son Excellence Monsieur SINUNGIRUZA THIRENLE, Vice-Président de la République du Burundi ;

- Son Excellence Monsieur Gabriel COSTA, Premier Ministre de la République Démocratique de Sao Tomé et Príncipe ;

- Son Excellence Monsieur AGAPITO MBA MOKUY, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République de Guinée Equatoriale ;

- Son Excellence Monsieur MEBE NGO'O EDGAR ALAIN, Ministre Délégué à la Présidence chargé de la

Défense de la République du Cameroun,

- Ainsi que Monsieur NASSOUR GUELENGDOUGSIA OUAIDOU, Secrétaire Général de la CEEAC,

Prenant le premier la parole, le Président en exercice de la CEEAC, Son Excellence Idriss DEBY ITNO, s'est tout d'abord félicité de la tenue de ce Sommet qui répond aux dispositions pertinentes du Pacte d'Assistance Mutuelle entre les Pays Membres de la CEEAC, notamment de son article 3 qui stipule que « les Etats membres de la CEEAC s'engagent à se prêter mutuellement aide et assistance pour leur défense contre toute menace d'agression ou toute agression armée ».

Le Président Idriss DEBY ITNO a ensuite situé l'objet de cette rencontre extraordinaire qui vise à mettre un terme à la crise que connaît en ce moment la République Centrafricaine et qui peut avoir des conséquences négatives sur la sécurité et la stabilité de la sous-région. Il a exprimé la nécessité de circonscrire très rapidement cette crise et suggéré que la Conférence fasse une évaluation de la situation et prenne les mesures adéquates en vue de restaurer la paix en RCA.

1. Le Sommet a suivi un exposé complet fait par Son Excellence Monsieur François BOZIZE YANGOU-VONDA, Président de la République Centrafricaine sur la situation dans son pays. Il a ensuite procédé à une analyse approfondie de tous les aspects politiques militaires et de la crise et leurs implications sur la sécurité sous-régionale.

A l'issue de leur concertation, les Chefs d'Etat et de délégation ont décidé de ce qui suit :

1- L'exclusion de toute option militaire comme solution de règlement à la crise centrafricaine ;

(Suite Page 17)

COMMUNIQUE FINAL (Suite)

2- La cessation immédiate des hostilités, des violations des droits de l'homme et le retrait des rebelles à leur position de départ dans un délai n'excédant pas une semaine ;

3- La constitution de toute urgence d'une force d'interposition de la MICOPAX comprenant les éléments de la MICOPAX1 et ceux de la compagnie tchadienne déployée à Sibut;

4- L'ouverture sans délai des négociations à Libreville au Gabon, sous la conduite du comité de suivi, présidé par la République du Congo, pour revisiter l'Accord de Libreville de 2008 ainsi que les conclusions et recommandations du Dialogue inclusif de 2010. A cet effet, il a été expressément demandé à la MICOPAX de prendre les dispositions pour assurer la participation des chefs de mouvements rebelles à ces négociations élargies à l'opposition démocratique ;

5- Le soutien à la reconstruction des Forces Armées Centrafricaines. En outre, le Sommet demande à la Communauté internationale d'apporter son appui aux efforts de la CEEAC.

Par ailleurs, concernant la République Démocratique du Congo, le Sommet a exprimé son soutien au processus de négociation engagé par la Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL).

Ensuite, le Sommet s'est félicité des positions prises par ses partenaires notamment le Conseil de Sécurité des Nations-Unies, la Commission de l'Union Africaine et la France en faveur du retour à la paix par le dialogue en République Centrafricaine.

Enfin, le Sommet a adressé ses remerciements au peuple et au gouvernement du Tchad, ainsi que sa haute appréciation au Président en exercice de la CEEAC pour avoir convoqué en urgence la conférence et pour sa prompte réaction par l'envoi d'une unité d'interposition de l'Armée Nationale Tchadienne. ■

Fait à N'Djamena, le 21 décembre 2012



BINUCA
Bureau Intégré des Nations Unies
pour la Consolidation de la Paix
en République Centrafricaine

Sur le web



suivez-nous en ligne
www.binuca.unmissions.org

facebook/binuca.unmissions.org @UN_CAR

Une Mission de la CEEAC en RCA



Conduite par le Général Guy-Pierre Garcia Babouma, secrétaire général adjoint de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la délégation de la CEEAC, composée de six personnes est arrivée à Bangui, jeudi 27 décembre, avec pour objectif, de sensibiliser les différentes parties, dont le Gouvernement, les groupes politico militaires, les partis d'opposition démocratiques et la société civile, à participer à la réunion de Libreville, conformément au communiqué des chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEEAC, à l'issue du sommet extraordinaire tenu à N'Djamena le 21 décembre.

En RCA, la Mission, avec l'appui des Nations Unies et de l'UA, a donc rencontré, à Bangui, comme à l'intérieur du pays, les autorités gouvernementales, dont le président, le ministre de la défense, des

Affaires étrangères, les groupes politico militaires, les parties d'opposition démocratique, la société civile. Selon le Général Guy Pierre Garcia Babouma, tous ont exprimé leur volonté à prendre part à la réunion de Libreville. ■



Le Chef de la delegation de la CEEAC, face à la presse, en compagnie de Mmes Youssouf, de l'UA, et Vogt, du BINUCA

Préparer le Sommet de Libreville



Le Président congolais, Denis Sassou Nguesso, en compagnie de Mme Margaret Vogt, Chef du BINUCA, et la Représentante spéciale de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine, Mme Hawa Ahmed YOUSOUF, à Libreville (Gabon)

La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies et cheffe du Bureau Intégré des Nations Unies pour la Consolidation de la paix en République Centrafricaine, Mme Margaret Vogt, a effectué, les 31 décembre 2012 et 4 janvier 2013, une visite de travail au Congo, en compagnie de la Représentante spéciale de la Présidente de la Commission de l'Union Africaine, Mme Hawa Ahmed YOUSOUF.

Sur place, les deux personnalités s'étaient entretenues avec le président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso, en sa qualité de médiateur désigné par le sommet extraordinaire de Ndjamena, en vue de l'informer des derniers développements de la situation sur le terrain ainsi que des perspectives de résolution de la crise. Il s'agissait aussi de recueillir ses attentes quant au soutien que les Nations Unies peu-

vent apporter, aussi bien sur le plan technique que logistique. Il est ressorti des échanges que les Nations Unies appuieront l'équipe du médiateur ainsi que la CEEAC dans ses fonctions de secrétariat. La première visite à Brazzaville a aussi permis la désignation d'un point focal.

La 2^e visite, le 4 janvier, a vu la tenue d'une rencontre technique entre les délégations de la Représentante special de l'Union Africaine et le point focal de la République du Congo. Elle a consisté entre autres à discuter de la méthodologie et des questions relatives à l'organisation et à la participation des pourparlers de Libreville.

Le 2 janvier, Mmes Vogt et Yousouf se sont aussi entretenues, à Bangui, avec le président Bozize, et d'autres principaux acteurs nationaux et internationaux.

(Suite Page 20)

Préparer le Sommet de Libreville



Comme l'a souligné Mme Vogt, il importe d'encourager toutes les parties, quelle que soient les divergences, à s'asseoir autour de la table des négociations afin de trouver une issue favorable à la crise. « Nous soutenons donc les initiatives régionales entreprises pour remédier à la crise, et y apportons notre appui technique et logistique, l'objectif étant de faciliter la tenue de ces assises de Libreville », dit Mme Vogt.

La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies et la Représentante spéciale de la Présidente de la Commission de l'Union africaine sont restées en contact avec la Mission de la CEEAC, ce, en vue d'une meilleure coordination des actions, dans le cadre de la participation des différentes parties aux pourparlers de Libreville.

Il convient de souligner que le BINUCA intervient en tant que membre du comité de suivi de l'Accord de Paix Global de Libreville. Par ailleurs, les leaders de la CEEAC, lors du sommet extraordinaire de Ndjama,

ont expressément sollicité le soutien des Nations Unies et de l'UA dans la mise en œuvre de leurs recommandations.

ENCADRE

Des moyens de transports aériens des Nations unies ont assuré le transport de la Mission de la CEEAC de Libreville à Bangui, ainsi que de Bangui vers les localités occupées par les rebelles. Ils ont aussi facilité le déplacement d'une quinzaine de rebelles, de Bria à Libreville, via N'Djamena. Un autre groupe de rebelles a été transporté de Yaoundé à Libreville. Les Nations Unies ont aussi mis à disposition leurs avions pour le vol retour de certains protagonistes de la crise.



Les Parties Centrafricaines Signent l'Accord de Sortie de Crise

Le vendredi 11 janvier 2013, les différents représentants des délégations centrafricaines en négociations ont signé à Libreville un accord pour mettre un terme à la crise politico-militaire qui secoue le pays. Cet accord préconise un cessez-le-feu entre le Gouvernement et la Coalition Seleka, le maintien du président François Bozizé au pouvoir jusqu'à la fin de son mandat en 2016 et la formation d'un gouvernement de transition d'union nationale, lequel sera chargé d'organiser les élections législatives anticipées, ce, après la dissolution de l'Assemblée nationale. Ledit gouvernement aura à sa tête un premier ministre issu de l'opposition.

C'était en présence de chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), notamment Ali Bongo Odimba, président du pays hôte, du président de la Guinée Equatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, du président centrafricain, François Bozizé Yangouvonda, du président de la République du Congo, par ailleurs président du Comité du suivi de l'Accord de Paix Global de Libreville, Denis Sassou Nguesso, le président en exercice de la CEEAC, Idriss Deby Itno, et le Secrétaire général de la CEEAC, Nassour Guelengdouksia Ouaidou, entre autres.

La signature de l'accord intervient après d'intenses discussions respectivement avec le Comité de suivi de l'Accord de Libreville et les chefs d'Etat de la CEEAC, et les différentes délégations centrafricaines - notamment celle gouvernementale, conduite par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Jean Willybiro Sako, de l'opposition démocratique, par Me Nicolas Tiangaye, de la Coalition Seleka, par Michel Djotodia, et des mouvements politico-militaires, par Abdoulaye Hissein, lesquelles ont, à tour de rôle, levé le voile sur leurs préoccupations relatives à la crise.

Les chefs d'Etat de la CEEAC ont aussi exprimé leur gratitude à l'égard des partenaires internationaux au nombre desquels les Nations Unies, l'Union Africaine (UA), l'Union Européenne (UE), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), ainsi que celui des partenaires bilatéraux, dont la France et les Etats-Unis. Occasion pour ces derniers de saluer le bon déroulement des assises et l'esprit de compromis ayant animé les différentes parties, tout en réitérant leur disponibilité à accompagner la Centrafrique dans la mise en œuvre des recommandations. ■





Les RSSG Margaret Vogt, du BINUCA, et Abou Moussa, de l'UNOCA



Vue des participants

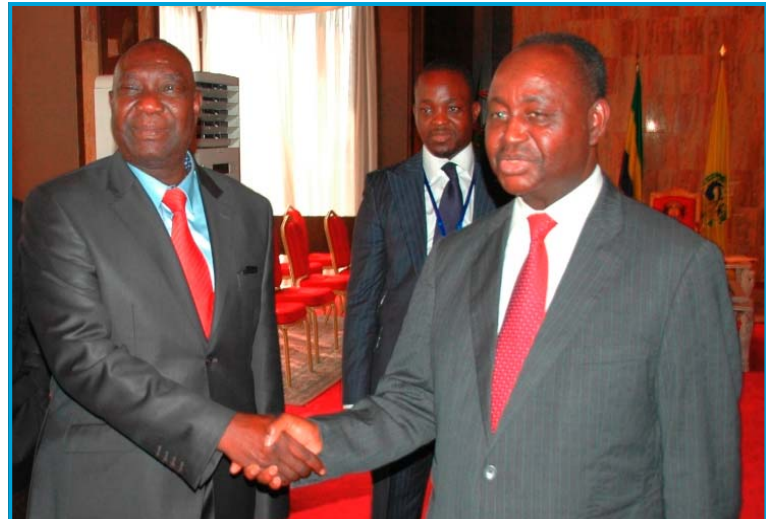
La Représentante spéciale a dit être impressionnée par la diligence avec laquelle les dirigeants de la CEEAC ont réagi peu après la chute de Sibut. Les pourparlers ont été organisés à Libreville, malgré la période des fêtes de Noël et du nouvel an, sous la médiation du Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguessou, saluant, par la même, l'engagement des troupes régionales pour sauver Bangui, avec le déploiement de contingents du Cameroun, de la République du Congo et du Gabon, qui ont rejoint sur place les forces tchadiennes. La France et l'Afrique du Sud ont aussi contribué à cet effort, a-t-elle rappelé.



Après la signature...



Le Président Bozize en compagnie de ses pairs de la CEEAC



...au nom de la paix !

2014

**DECLARATION DE PRINCIPE DES PARTIES AUX NEGOCIATIONS
DE LIBREVILLE SUR LA CRISE CENTRAFRICAINE**

**LA PRESENTE DECLARATION EST SOUMISE A L'EXAMEN ET A
L'ADOPTION DES PARTIES PRENANTES AVANT L'AMORCE DES
NEGOCIATIONS, POUR CREER UN CLIMAT DE CONFIANCE ET
FAVORISER LES CONDITIONS D'UN DIALOGUE SEREIN.**



DECLARATION DE PRINCIPE DES PARTIES AUX NEGOCIATIONS

Nous, Parties aux négociations de Libreville,

Animées de la volonté d'engager des négociations fructueuses pour ramener la paix et la sécurité dans notre pays,

Désireuses, à cet effet, de créer un climat de confiance et de sérénité tout au long de ces négociations,

Conscientes des souffrances infligées au peuple centrafricain meurtri par de nombreuses années de guerre et d'instabilité,

Conscientes également des efforts inlassables déployés par les Etats membres de la sous-région et la Communauté Internationale pour aider le peuple centrafricain à sortir de la crise et à s'engager résolument dans la voie d'un développement durable,

Résolues à mener à bien ces négociations dans un esprit de dialogue franc et sincère, de fraternité de conciliation et de respect mutuel,

Nous nous engageons, par la présente Déclaration en ce qui concerne les Parties belligérantes à :

- Respecter solidement la déclaration des Chefs d'Etat en ce qui concerne cette crise ;
- Cesser les hostilités sans délai et sans condition ;
- Ouvrir des corridors humanitaires pour permettre aux Organismes Humanitaires d'apporter aide et assistance aux populations sinistrées ;
- Respecter les droits de l'Homme, singulièrement ceux de l'Enfant et de la Femme et nous abstenir de tout acte de violence sexuelle exercée sur les femmes d'une part et de l'enrôlement des enfants comme soldats d'autre part ;
- Mettre fin à la Constitution des milices et à la distribution des armes.

Nous nous engageons également à :

- Retenir l'évaluation de l'Accord de Paix Global de Libreville de 2008, les principales conclusions du dialogue politique inclusif et la situation politique et sécuritaire actuelle en République Centrafricaine, comme bases de négociations ;
- Aborder toutes les questions susceptibles de permettre de trouver des solutions définitives à la crise

2

- Dialoguer dans un esprit républicain de tolérance, de responsabilité, de confiance mutuelle et de compromis, en vue de la conclusion d'un Accord acceptable par tous, dans l'intérêt supérieur de la Nation centrafricaine ;
- Exprimer notre confiance à l'endroit des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la sous-région engagés pour un retour à la paix et à la sécurité en République Centrafricaine en particulier ainsi qu'au maintien et à la consolidation de la paix en Afrique Centrale en général ;

Nous nous engageons en outre à :

- Nous abstenir de toute déclaration publique pouvant porter préjudice au bon déroulement des négociations ;

Exprimons notre gratitude et notre confiance à la médiation et l'assurons de notre ferme volonté à trouver une solution pacifique à la crise centrafricaine pour le bonheur et le bien-être de notre peuple.

Fait à Libreville le 11 janvier 2013

Pour le Gouvernement
de la République Centrafricaine


Jean WILLYBIRO SAKO

Pour la Coalition SELEKA
(UFDR, CPJP, CPSK, UFR)


Michel DJOTODJIA

Pour les Mouvements Politico-Militaires


Abdoulaye HISSEIN

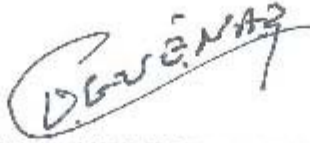
Pour l'Opposition Démocratique


Maître Nicolas TIANGAYE

Déclaration de principe des parties aux négociations

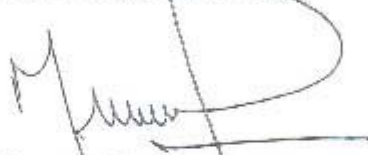
- 1.
- 2.

Pour la CEEAC



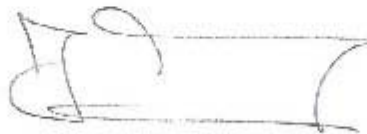
NASSOUR GUELENGDOUKSIA OUAIDOU
Secrétaire Général de la CEEAC

Pour la République du Tchad



Moussa Faki MAHAMAT
Ministre des Affaires Etrangères

Pour le Président du Comité de Suivi



Basile IKOUEBE
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
de la République du Congo

ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES

(E.C.C.A.S.)

COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL

(C.E.E.A.C.)

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

(C.E.E.A.C.)

COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

(C.E.E.A.C.)



**2^{ème} SOMMET EXTRAORDINAIRE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT
D'AFRIQUE CENTRALE SUR LA SITUATION SECURITAIRE EN REPUBLIQUE
CENTRAFRICAINE.**

COMMUNIQUE FINAL

Libreville, le 11 janvier 2013

Sur convocation du Président en exercice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), **Son Excellence Monsieur Idriss DEBY ITNO**, un deuxième Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement s'est tenu à Libreville, le jeudi 10 janvier 2013, à l'effet d'examiner la situation qui prévaut en République Centrafricaine et de proposer un plan de sortie de crise.

Ont pris part à ce Sommet :

- **Son Excellence Monsieur Idriss DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad, Président en exercice de la CEEAC ;
- **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Président du Comité de suivi de l'Accord de Paix Global de Libreville ;
- **Son Excellence Monsieur Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO**, Président de la République de Guinée Equatoriale ;
- **Son Excellence Monsieur François BOZIZE YANGOUVONDA**, Président de la République Centrafricaine ;
- **Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise ;
- **Monsieur Gabriel Arcanjo FERREIRA DA COSTA**, Premier Ministre de la République Démocratique de Sao Tomé et Principe ;
- **Monsieur Ali AMADOU**, Vice-Premier Ministre chargé des Relations avec le Parlement, représentant Son Excellence Monsieur **Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun, empêché ;
- **Son Excellence Monsieur Raymond TSHIBANDA**, Ministre des Affaires Etrangères, représentant Son Excellence Monsieur **Joseph KABILA KABANGE**, Président de la République Démocratique du Congo, empêché ;
- **Son Excellence Monsieur Manuel Domingos AUGUSTO**, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, représentant Son Excellence Monsieur **José Eduardo DOS SANTOS**, Président de la République d'Angola, empêché.

- **Monsieur Pontien GACIYUBWENGE**, Ministre de la Défense Nationale de la République du Burundi, représentant Son Excellence Monsieur **Pierre NKURUNZIZA**, empêché ;
- **Monsieur NASSOUR GUELENGDOUKSIA OUAIDOU**, Secrétaire Général de la CEEAC.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par les allocutions de Leurs Excellences Monsieur **Ali BONGO ONDIMBA**, Président de la République Gabonaise, Monsieur **Denis SASSOU-N'GUESSO**, Président de la République du Congo, Président du Comité de suivi de l'Accord de Paix Global de Libreville et Monsieur **Idriss DEBY ITNO**, Président de la République du Tchad, Président en exercice de la CEEAC.

Dans son intervention, Son Excellence Monsieur **Ali BONGO ONDIMBA** a souhaité la plus cordiale des bienvenues à toutes les délégations qui ont bien voulu honorer de leur présence les travaux de ce 2^{ème} Sommet Extraordinaire sur la crise en République Centrafricaine. Il a ensuite rappelé le contexte qui a conduit à la tenue des assises de Libreville et invité les parties centrafricaines à privilégier la voie du dialogue dans l'intérêt supérieur de la nation et du Peuple centrafricains ainsi que celui de l'Afrique Centrale.

Le Président en exercice de la CEEAC, Son Excellence Monsieur **Idriss DEBY ITNO**, s'est pour sa part, félicité de la tenue de ce Sommet qui fait suite à celui de N'Djamena dont il a rappelé les termes, à savoir :

1. L'exclusion de toute option militaire comme solution de règlement à la crise centrafricaine ;
2. La cessation immédiate des hostilités, des violations des droits de l'homme et le retrait des rebelles à leur position de départ dans un délai n'excédant pas une semaine ;
3. La constitution de toute urgence d'une force d'interposition de la MICOPAX comprenant les éléments de la MICOPAX 1 et ceux de la compagnie tchadienne déployée à Sibut ;
4. L'ouverture sans délai des négociations à Libreville au Gabon, sous la conduite du Comité de Suivi, présidé par la République du Congo, pour revisiter l'Accord de Libreville de 2008 ainsi que les conclusions et recommandations du Dialogue Politique Inclusif de

2010. A cet effet, il a été expressément demandé à la MICOPAX de prendre des dispositions pour assurer la participation des chefs de mouvement rebelles à ces négociations élargies à l'opposition démocratique ;

5. Le soutien à la reconstruction des Forces Armées Centrafricaines. Une demande avait été faite à la Communauté Internationale d'apporter son appui aux efforts de la CEEAC.

Son Excellence **Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO** a, quant à lui, salué la présence de toutes les parties au conflit. Il s'est ensuite félicité de l'élargissement du Comité de Suivi aux quatre Etats contributeurs de troupes, à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon et le Tchad, ainsi qu'aux autres Etats membres de la CEEAC qui en ont exprimé la volonté. Il a, par ailleurs, émis le souhait que toutes les parties au conflit fassent des concessions pour alléger les souffrances endurées par les populations centrafricaines depuis plus de deux décennies. Dans cette optique, il a invité les parties à s'accorder sur :

1. La signature sans condition d'un Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et la Coalition SELEKA (UFDR, CPJP, CPSK, UFR);
2. La signature d'une Déclaration de Principe ; et
3. L'adoption d'un Accord politique de Libreville sur la résolution de la crise politico-sécuritaire en République Centrafricaine.

Par la suite, Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont suivi avec un intérêt particulier la synthèse du compte-rendu du 2^{ème} Conseil Extraordinaire des Ministres des Affaires Etrangères sur la crise en République Centrafricaine et celle de la réunion du Comité de suivi élargi du 09 janvier 2013. Ils ont, par ailleurs, procédé à l'audition des différentes parties centrafricaines.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont tenu à réaffirmer leur attachement à l'option politique dans le règlement de la crise en République Centrafricaine.

Au terme de leurs travaux, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont amené les parties centrafricaines aux conclusions suivantes :

- La signature d'un Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement centrafricain et la Coalition SELEKA (UFDR, CPJP, CPSK, UFR);

- La signature de la Décision n°2/CEEAC/CCEG/13 du 11 janvier 2013 portant mandat de suivi de l'application du Cessez-le-feu et des décisions de l'Accord politique de Libreville par la Mission du conseil du conseil de Paix et de Sécurité » de l'Afrique Centrale en République centrafricaine (MICOPAX1)
- La signature d'une Déclaration de principe par les parties aux négociations ;
- La signature d'un Accord politique de sortie de crise qui prévoit :
 - Le maintien du Président de la République jusqu'à la fin de son mandat en 2016 ;
 - La formation d'un Gouvernement d'Union Nationale chargé d'organiser des élections législatives anticipées après la dissolution de l'Assemblée Nationale ;
 - Le Gouvernement ainsi constitué sera inclusif et conduit par un Premier Ministre issu de l'Opposition. Il comprendra les membres de la Majorité présidentielle, de l'opposition démocratique, des mouvements politico-militaires, de la coalition SELEKA (UFDR, CPJP, CPSK, UFR) et de la Société civile ;
 - Le Premier Ministre et les autres membres du Gouvernement s'abstiendront de se présenter à la prochaine élection présidentielle ;
 - Le Gouvernement ne pourra pas être révoqué par le Président de la République pendant la période de transition.
 - Le retrait progressif du territoire national de toutes les forces militaires étrangères non communautaires en fonction de la situation sécuritaire sur le terrain.

En outre, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de la reconfiguration du mandat de la MICOPAX pour une mission d'appui à l'application du cessez-le-feu et des décisions de l'Accord politique de Libreville.

Concernant la République Démocratique du Congo, le Sommet des Chefs d'Etat et Gouvernement appuient les efforts en cours aux niveaux national, régional et international en vue du rétablissement de la paix dans cet Etat membre et en appelle au strict respect de son intégrité territoriale et de sa souveraineté.

Par ailleurs, les Chefs d'Etat et de Gouvernement expriment leur solidarité à l'endroit du peuple malien face à la poursuite des opérations de déstabilisation de ce pays frère et en appelle au rétablissement de l'intégrité territoriale et de la Souveraineté du Mali.

Enfin, le Sommet a remercié le Chef de l'Etat et le Gouvernement gabonais pour toutes les facilités consenties à l'organisation des présents travaux et le peuple gabonais pour son hospitalité.

Fait à Libreville, le 11 janvier 2013

ACCORD POLITIQUE DE LIBREVILLE SUR LA RESOLUTION DE LA CRISE POLITICO-SECURITAIRE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

Les parties aux négociations ci-après désignées :

La majorité présidentielle,

L'opposition démocratique,

Les mouvements politico-militaires non-combattants,

La coalition SELEKA (UFDR, CPJP, CPSK, UFR).

- Considérant les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, de l'Acte constitutif de l'Union Africaine et du Protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité (COPAX) de la CEEAC sur la condamnation des changements anticonstitutionnels de Gouvernement et la doctrine africaine des valeurs partagées ;
 - Vivement préoccupées par l'évolution de la situation politico-sécuritaire en République centrafricaine;
 - Conscientes de la nécessité du dialogue pour l'instauration d'une paix durable et de la sécurité sur l'ensemble du territoire national;
 - Se fondant sur l'Accord de Paix Global de Libreville du 21 juin 2008 et les recommandations du Dialogue Politique Inclusif (DPI) du 20 décembre 2008 ;
 - Résolues à renforcer l'Etat de droit, la bonne gouvernance politique, économique et sociale ainsi que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- Sont convenues de ce qui suit :

TITRE I : DE LA GESTION DU POUVOIR

Article 1er : Le Président de la République demeure en fonction jusqu'au terme de son mandat en 2016. Il ne peut se présenter pour un autre mandat.

Article 2 : Il est institué un Gouvernement d'Union Nationale inclusif d'une durée de 12 mois, éventuellement renouvelable.

Le Gouvernement d'Union Nationale comprend les membres de :

- la majorité présidentielle,

-l'opposition démocratique,

-les mouvements politico-militaires non combattants,

-la coalition SELEKA,

-la société civile.

Article 3 : Le Gouvernement ne peut être révoqué par le Président de la République pendant la durée de la transition.

Article 4 : Le Gouvernement d'Union Nationale est dirigé par un Premier Ministre, Chef du Gouvernement, issu de l'opposition.

Article 5 : Le Gouvernement d'Union Nationale est chargé notamment de :

- Restaurer la paix et la sécurité,
- Organiser les élections législatives anticipées après la dissolution de l'Assemblée nationale,
- Réorganiser les forces de défense et de sécurité,
- Réorganiser l'administration territoriale,
- Reformuler le système judiciaire,
- Poursuivre le processus de DDR et de la RSS avec le concours et l'assistance de la communauté internationale,
- Engager des réformes économiques et sociales.

Article 6 : Le Premier Ministre ainsi que les autres membres du Gouvernement ne peuvent être candidats à la prochaine élection présidentielle.

Article 7 : L'Assemblée Nationale est maintenue dans ses prérogatives jusqu'aux prochaines élections législatives anticipées. Pour éviter le blocage de l'action gouvernementale, les projets de loi adoptés par le Gouvernement doivent être votés en l'état par l'Assemblée Nationale. Il s'agit notamment des projets de lois relatifs à la Loi de finances, au Code électoral, et à la réorganisation des Forces de défense et de sécurité.

Titre II : De la sécurité des acteurs

Article 8 : Le Président est garant de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national.

Article 9 : Le Président du Comité de Suivi, la CEEAC et la MICOPAX assurent la sécurité collective et individuelle des acteurs.

Titre III : Des garanties sur la bonne foi des acteurs

Article 10: Les parties au présent Accord manifestent leur volonté commune d'œuvrer pour la réconciliation nationale.

Article 11 : Il est mis en place un Comité de Suivi composé des Etats membres de la CEEAC, des organisations internationales partenaires, chargé de garantir l'application de l'accord.

Article 12 : La garantie de la bonne foi des parties est assurée par le Président du Comité de Suivi, appuyé par les chefs d'Etat de la CEEAC et la communauté internationale.

Article 13 : Les forces de la coalition SELEKA s'engagent à se retirer des villes occupées et à abandonner la lutte armée.

Article 14: Le Gouvernement s'engage à libérer les personnes arrêtées en relation avec la crise sécuritaire.

Article 15 : Les milices sont dissoutes sur l'ensemble du territoire national.

Article 16: L'administration et l'autorité de l'Etat doivent être rétablies sur toute l'étendue du territoire.

Article 17 : Les éléments armés doivent être cantonnés dans des localités à convenir de commun accord, sous la supervision de la MICOPAX.

Article 18 : Les Etats membres de la CEEAC œuvreront avec le Gouvernement centrafricain pour le retrait progressif du territoire national de toutes les troupes étrangères non communautaires en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire sur le terrain.

TITRE: DISPOSITIONS FINALES

Article 19 : Les parties au présent accord, s'abstiennent de tout recours à la force pour le règlement de leurs différends.

Article 20: En cas de litige ou de désaccord dans la mise en œuvre du présent Accord, les parties recourent à l'arbitrage du Comité de Suivi et si nécessaire à la Conférence des Chefs d'Etat de la CEEAC.

Article 21 :

Le présent Accord entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Fait à Libreville, le 11 janvier 2013

Pour la majorité présidentielle : Jean Willybiro Sako

Pour les mouvements politico-militaires non-combattants (CPJP, MLC, FDPC) Abdoulaye Hissen

Pour le Président du Comité de Suivi, Basile Ikouébé, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Congo

Pour l'Opposition Démocratique, Nicolas Tiangaye

Pour la coalition Séléka : Michel Djotodja

Pour la CEEAC : Nassour Guelendouksia Ouaidou, Secrétaire général de la CEEAC

ACCORD DE CESSEZ-LE-FEU

Entre :

Le Gouvernement de la République Centrafricaine

Et :

La Coalition SELEKA (UFDR, CPJP, CPSK, UFR)

Préambule:

- Considérant les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine et du Protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) ;
- Considérant les résolutions nationales relatives au règlement pacifique des conflits, notamment l'Accord de Paix Global de Libreville du 21 juin 2008, les recommandations du Dialogue Politique Inclusif du 20 décembre 2008 à Bangui et le Code de Bonne Conduite;
- Conscients de la nécessité du dialogue pour l'instauration d'une paix durable et de la sécurité sur l'ensemble du territoire national, condition essentielle à la reconstruction du pays et à l'édification de la démocratie;
- Considérant la volonté constante de Son Excellence le Général d'Armée François BOZIZE YANGOU-VOUNDA, Président de la République, Chef de l'Etat, réitérée dans son discours à la Nation le 31 décembre 2012, de promouvoir la tolérance, le dialogue et la réconciliation de tous les fils et filles de la Centrafrique;
- Considérant la volonté de la Coalition SELEKA pour la restauration de la démocratie, de prendre part aux négociations et de signer un Accord de Cessez-le- feu et de retrait avec le Gouvernement Centrafricain;
- Répondant à la Médiation Internationale de Leurs Excellences Messieurs Idriss DEBY ITNO, Président de la République du Tchad, Président en Exercice de la CEEAC et Denis SASSOU- N'GUESSO, Président de la République du Congo et Président du Comité de Suivi, mise en place par le Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique Centrale tenu le 21 décembre 2012 à N'djamena, République du Tchad, sur la situation sécuritaire en République Centrafricaine;

**Le Gouvernement de la République Centrafricaine et la Coalition SELEKA
conviennent de ce qui suit:**

Article 1er : Les belligérants doivent observer un cessez-le-feu immédiat et cesser toute hostilité dans un délai de 72 heures après la signature de l'Accord de cessez-le-feu.

Le cessez-le-feu implique:

- L'arrêt immédiat et l'abstention de toutes campagnes médiatiques de nature à nuire aux efforts visant à faire valoir l'esprit de fraternité et de concorde nationale;
- la cessation de tous les actes de violence contre les populations civiles et le respect et la protection des droits humains. Ces actes de violence incluent les exécutions sommaires, la torture, le harcèlement, la détention et l'exécution des civils sur la base de l'origine ethnique ainsi que le recrutement et l'utilisation des enfants soldats, la violence sexuelle, l'armement des civils, la détention et l'exécution des prisonniers.
- Les Parties communiqueront la cessation des hostilités par leurs chaînes de commandement respectives ainsi qu'à la population civile par voie de presse.

Article 2 : Dès l'entrée en vigueur du présent Accord, les Parties faciliteront l'acheminement de l'aide humanitaire grâce à l'ouverture de couloirs d'aide humanitaire et la création de conditions favorables à la fourniture de secours d'urgence aux personnes déplacées et de toutes autres personnes concernées.

Les Parties s'engagent à libérer les prisonniers politiques et de guerre, à garantir la présence effective du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)/Croissant-Rouge (CR) lors de leur remise en liberté, et à lui permettre d'évacuer les blessés et d'inhumer les morts.

Article 3: Les parties s'engagent à retirer toutes les armes de guerre ainsi que toute unité militaire ou faction armée non démobilisée.

Article 4: Les troupes de la Coalition SELEKA doivent être cantonnées dans les localités à convenir de commun accord sous la supervision de la MICOPAX.

Article 5 : Un programme prioritaire doit être mis en place en urgence selon le chronogramme suivant:

- Création des conditions de retour, de réinstallation et de réinsertion des personnes déplacées en raison du conflit;
- Protection des Droits de l'homme, y compris la libération de toutes les personnes arrêtées, l'arrêt des violences sexuelles et la conscription des enfants soldats;
- Poursuite du processus DDR au Nord – Est de la République Centrafricaine;
- Réorganisation des forces de défense et de sécurité centrafricaines;
- Lutte contre la criminalité;
- Réhabilitation des zones affectées par le conflit.

Article 6 : Les parties signataires mettent en place une Commission de Suivi de l'application du présent Accord composée comme suit:

- Pour le Gouvernement: Trois (03) représentants
- Pour la Société Civile: Un (01) représentant
- Pour la Coalition SELEKA : Trois (03) représentants
- Pour l'Opposition Démocratique: Un (01) représentant
- Pour le Bureau intégré des Nations Unies en Centrafrique (BINUCA) : Un (01) représentant
- Pour le Bureau de l'Union Africaine en Centrafrique: Un (01) représentant
- Pour le Bureau de la Médiation: Un (01) représentant
- Pour la CEEAC : Deux (02) représentants

En cas de nécessité, la Commission de Suivi de l'application du présent Accord peut faire appel à toute personne qualifiée.

Article 7 : En cas de différend ou de difficulté sur l'application du présent Accord, l'une ou l'autre des Parties peut faire recours à la Commission de suivi ou au Président du Comité de suivi des négociations de Libreville.

Article 8 : Le présent Accord de Cessez-le-feu entre en vigueur dès sa signature.

Fait à Libreville, le 11 janvier 2013

Pour le Gouvernement de la République Centrafricaine

Jean WILIBIRO SAKO

Pour la Coalition SELEKA (UFDR, CPJP, CPSK, UFR)

Michel DJOTODJIA

Pour la CEEAC

NASSOUR GUELENGDOUKSIA OUAIDOU

Pour le Président du comité de suivi

Basile IKOUEBE

Ministre des Affaires Etrangères et de
la Coopération de la République du Congo

La Représentante spéciale dans des différentes séances de travail...



...avec Mme Hawa Ahmed Youssouf de l'UA



...avec le Général Guy Garcia de la CEEAC



...avec le comité de suivie des accords de Libreville



...avec le RSSG Abou Moussa, de l'UNOCA

11 janvier 2013 : L'Union européenne s'est félicitée de la signature d'un accord de cessez-le-feu entre les belligérants centrafricains, sous l'égide de la CEEAC, pour mettre fin à l'instabilité que connaît actuellement la République Centrafricaine.

11 janvier 2013 : Les Nations Unies ont aussitôt réagi après la signature de l'accord. *"La communauté internationale doit maintenant s'engager plus fortement, diplomatiquement et financièrement, pour sortir la Centrafrique de l'ornière"*, a déclaré la Représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies en République centrafricaine, Margaret Vogt.

11 janvier 2013 : Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est félicité de la conclusion de l'accord et en a demandé l'application rapide, dans une déclaration adoptée par ses 15 membres. La déclaration souligne aussi l'inquiétude de l'ONU face aux violations des droits de l'homme, notamment les *"attaques contre des minorités ethniques"* et le recrutement d'enfants-soldats.

12 janvier 2013 : Le Premier ministre centrafricain, Faustin Archange Touadera, a été démis de ses fonctions.

14 janvier 2013 : Communiqué de presse de la 350^{ème} réunion du conseil de paix et de sécurité 215/01/Jan/2013 de l'UA sur la situation en République centrafricaine, dans lequel le Conseil a exprimé sa profonde appréciation aux dirigeants de la CEEAC pour les efforts prompts et soutenus qu'ils ont déployés, afin de stabiliser la situation en RCA et de faire aboutir les négociations.

15 janvier 2013 : Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, « *salue les accords signés à Libreville le 11 janvier, à savoir la déclaration de principe, l'accord de cessez-le-feu et l'accord politique sur la résolution de la crise en République centrafricaine. Il appelle le gouverne-*

ment de la République centrafricaine, les groupes politico-militaires, la coalition Séléka et les partis de l'opposition à les mettre en œuvre dans leur intégralité ».

17 janvier 2013 : Le Tchad a annoncé que ses forces armées, qui font partie des troupes de la CEEAC qui appuient la MICOPAX, resteront au moins un an en Centrafrique.

17 janvier 2013 : Nomination de Maître Nicolas Tiangaye comme Premier ministre du Gouvernement d'Union Nationale. Celui-ci devra former un gouvernement et surtout à conduire une transition d'un an jusqu'aux législatives.

17 janvier 2013 : Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, se félicite de la désignation de Nicolas Tiangaye en qualité de Premier ministre de transition en République centrafricaine.

18 janvier 2013 : Passation de service entre le nouveau Premier ministre Nicolas Tiangaye et l'ancien Premier ministre Faustin Archange Touadéra, au cours d'une cérémonie, en présence des membres du cabinet de la primature.



19 Janvier 2013 : La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), le Dr Nkosazana Dlamini Zuma, se félicite de la nomination de M. Nicolas Tiangaye, de l'opposition, comme le premier ministre du gouvernement d'union nationale.

LA CRISE CENTRAFRICAINE...

Après la signature de l'Accord (suite)

21 janvier 2013 : La Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Léila Zérrougui, a dénoncé la poursuite du recrutement d'enfants-soldats par des groupes armés présents en République centrafricaine.

22 janvier 2013 : Le chef de la Séléka, M. Michel Djotodja, a pris son bâton de pèlerin pour effectuer une tournée dans les zones occupées, notamment Sibut, Bambari, Ippy, Bria, Kaga Bandoro, Sam Ouandja et Ouadda pour l'application du cessez-le-feu sur le terrain.

23 janvier 2013 : Le porte-parole des rebelles du Séléka, M. Christoph Gazam Betty, a reconnu le dérapage qui a eu lieu dimanche dernier avec la prise des villes de Kémbé et Djimbi dans l'Est du pays par ceux qu'il appelle des « éléments incontrôlés ».

23 janvier 2013 : Le Secrétaire général de la CEEAC, **Nassour Guelengdouksia Ouaidou**, a demandé un appui de l'UA pour la mise en œuvre et le suivi des accords de Libreville signés entre les rebelles du Séléka et le gouvernement centrafricain, le 11 janvier dernier.

24 janvier 2013 : Le Conseil de sécurité de l'ONU a prorogé d'un an, le mandat du BINUCA.

24 janvier 2013 : visioconférence avec des journalistes organisée depuis Bangou, la RSSG, Chef

du BINUCA, Mme Margaret Vogt, qui craint que le départ des soldats internationaux stationnés dans le pays ne le transforme en "*nouveau Mali*".

25 janvier 2013 : Première sortie médiatique du nouveau Premier ministre Nicolas Tiangaye.



03 février 2013 : Publication, par le Décret N° 13.035 du 03 Février 2013, des membres du Gouvernement d'Union Nationale.



Système des Nations Unies en Centrafrique
Unis dans l'action



Le Conseil de sécurité (...)

- 1 . *Décide* de proroger jusqu'au 31 janvier 2014, le mandat du BINUCA.
- 2 . *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, le 31 mars 2013 au plus tard, un rapport sur la situation sur le terrain et d'évaluer les moyens dont dispose le BINUCA pour renforcer la mise en oeuvre de ses activités prioritaires à la lumière des récents événements; *dit son intention* d'examiner cette évaluation dans les semaines qui suivront;
- 3 . *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter d'ici au 30 juin 2013 un rapport actualisé sur la situation sur le terrain et tous les six mois par la suite;
- 4 . *Demande* au Gouvernement, à la coalition « Séléka », aux groupes armés et à l'opposition démocratique de s'acquitter de bonne foi de leurs obligations découlant de la Déclaration de principe signée à Libreville le 11 janvier 2013;
- 5 . *Appelle* à la mise en oeuvre prompte et intégrale de l'Accord de cessez-le-feu signé entre le Gouvernement et la coalition « Séléka », ainsi que de l'accord politique sur le règlement de la crise signé entre la majorité présidentielle, l'opposition démocratique, les groupes armés, la coalition « Séléka », le Président du Comité de suivi et la CEEAC et, à cet égard, *se félicite* de la nomination d'un représentant de l'opposition au poste de premier ministre du gouvernement d'unité nationale;
- 6 . *Demande* au BINUCA de continuer d'accompagner l'entreprise de consolidation de la paix en République centrafricaine, ainsi que le prévoit son mandat, y compris les processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et de réforme du secteur de la sécurité, d'appuyer les efforts déployés par la CEEAC à cet effet et d'user de ses bons offices pour collaborer avec toutes les parties en vue de faciliter l'application intégrale des accords signés à Libreville le 11 janvier 2013; et *invite* la communauté internationale à intensifier son action en faveur de la consolidation de la paix en République centrafricaine;
- 7 . *Souligne* le rôle important joué par les organismes chargés de suivre l'application de ces accords;
- 8 . *Se déclare vivement préoccupé* par l'état de sécurité dans le pays, qui demeure extrêmement précaire, *se félicite* des efforts constants déployés à cet égard par la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) dans la quête d'une paix et d'une sécurité durables en République centrafricaine, et *invite* tous les pays de la sous-région et les organisations régionales et sous-régionales à envisager, si la République centrafricaine en fait la demande, de prendre toute mesure qui s'imposerait pour améliorer la sécurité dans le pays et dans la sous-région;
- 9 . *Demande* à toutes les parties, en particulier à la « Séléka », d'autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin en toute liberté, sécurité et célérité et de protéger les civils contre toute forme de violence;

(Suite Page 40)

10. *Souligne* que c'est au Gouvernement centrafricain qu'il incombe au premier chef de maintenir l'ordre, d'améliorer la sécurité et de protéger la population civile, y compris les ressortissants étrangers, dans le plein respect de l'état de droit, des droits de l'homme et du droit international humanitaire applicable, *insiste* sur l'importance de l'action des partenaires bilatéraux pour le renforcement des capacités des forces armées centrafricaines et *fait observer* que cette assistance doit contribuer à la réforme du secteur de la sécurité;

11. *Prie instamment* le Gouvernement centrafricain de garantir le respect de la liberté d'expression et de réunion, y compris pour les partis d'opposition, ainsi que de l'état de droit; *demande* à l'ensemble des parties de se garder de toute incitation à la haine et à la violence; et *exhorte* les partis d'opposition, les autres groupes et le Gouvernement à ouvrir un dialogue constructif pour créer un environnement propice à l'égalité des chances à la veille des prochaines échéances électorales;

12 . *Souligne* que le retard considérable accusé dans la mise en œuvre de stratégies crédibles de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que de réforme du secteur de la sécurité explique en partie la crise actuelle, *demande* au Gouvernement centrafricain d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie crédible et viable de réforme du secteur de la sécurité, et *exige* de tous les groupes armés qu'ils coopèrent avec le Gouvernement dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration;

13 . *Condamne fermement* les violations persistantes du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, notamment l'enrôlement et l'emploi d'enfants, les meurtres et mutilations de civils, y compris d'enfants, les viols, l'asservissement sexuel et autres formes de violence sexuelle et sexiste, les enlèvements et le ciblage des minorités ethniques par des groupes armés, en

particulier la LRA, qui menacent la population ainsi que la paix et la stabilité en République centrafricaine et dans la sous-région, et *demande* au BINUCA de lui faire rapport sur les violations des droits de l'homme commises par des groupes armés, notamment sur la personne d'enfants ou de femmes;

14 . *Exige* de tous les groupes armés, notamment de la coalition « Séléka » (UFDR, CPJP, CPSK, UFR), qu'ils empêchent l'enrôlement et l'emploi d'enfants, *demande* aux groupes armés concernés, en particulier la CPJP et l'APRD, d'appliquer immédiatement les dispositions des plans d'action signés avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de

conflit armé en novembre 2011, et *exige en outre* de toutes les parties qu'elles protègent et traitent comme des victimes les enfants qui ont été libérés ou séparés des forces armées et des groupes armés; et *souligne* la nécessité d'accorder une attention particulière à la protection, à la libération et à la réintégration de tous les enfants associés à des groupes armés;

15 . *Demande* à toutes les parties d'identifier et de libérer de leurs rangs sans tarder les personnes enrôlées de force, en particulier les enfants, et de donner des instructions précises au sujet de la violence sexuelle, conformément à sa résolution 1960 (2010), *engage* les parties au conflit à favoriser l'accès immédiat des victimes de violence sexuelle aux services disponibles et encourage les donateurs à aider à accroître les services destinés à répondre à leurs besoins, et *se félicite* des

engagements pris pour prévenir et combattre la violence sexuelle, notamment (des communiqués conjoints du 12 décembre 2012 entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement centrafricain ainsi que d'autres parties au conflit);

16 . *Prie instamment* le Gouvernement centrafricain d'enquêter sur les informations faisant état de violations des droits de l'homme dans le pays, notamment à Bangui, de veiller à ce que les responsables soient traduits en justice et de prendre toutes mesures nécessaires pour prévenir de nouvelles violations;

17 . *Salue* les efforts que déploie le BINUCA, en collaboration avec le Gouvernement centrafricain et d'autres acteurs des Nations Unies dans la région, pour encourager les combattants et les enrôlés par enlèvement de la LRA à faire défection et pour assurer le rapatriement et la réintégration de ceux qui quittent ses rangs et *souligne* l'importance cruciale que revêt l'adoption d'une approche globale dans la recherche d'une solution durable à la menace que constitue la LRA;

Décide de demeurer activement saisi de la question.



La RSSG et le Président de la République
le Général François BOZIZE



La RSSG et le Premier Ministre du Gouvernement
d'Union Nationale Nicolas Tiangaye



Mme Margaret Vogt, Mme Hawa Ahmed YOUSOUF et les
Ambassadeurs accrédités en RCA



Le comité consultatif des femmes leaders

Décret N° 13.035 du 03 Février 2013, portant nomination des membres du Gouvernement d'union nationale :

- Premier ministre, Chef du Gouvernement, Ministre des Finances et du Budget, Me Nicolas Tiangaye ;
- 1^{er} Vice-premier ministre, Ministre de la Défense nationale, de la restructuration de l'Armée, des anciens combattants et des victimes de guerre, Michel Djotodjia ;
- 2^{ème} Vice-premier ministre, Ministre des Affaires Etrangères, de l'intégration africaine, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger, Colonel Parfait Anicet Mbaye ;
- Ministre d'Etat chargé de l'Economie, du Plan et de la coopération internationale, Enoch Derant Lakoue ;
- Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Léon Diberet ;
- Ministre de la Sécurité, de l'Emigration-Immigration et de l'ordre public, Josué Binoua ;
- Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, chargé de la réforme judiciaire, Jacques Mbosso ;
- Ministre des Postes, Télécommunication et des Nouvelles Technologies, Me Henri Pouzerre ;
- Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, de l'Environnement et de l'Ecologie, Mouhamed Moussa Dafane ;
- Ministre du développement des projets miniers et énergétiques, Prince Emilien Danguéné ;
- Ministre de la Géologie, de la recherche minière et de l'Hydraulique, Herbert Djono Ahaba ;
- Ministre du développement rural, Mme Aimée Dorothee Malenzapa ;
- Ministre des Transports et de l'aviation civile, Theodore Jousso ;
- Ministre de la Santé publique, de la population et de la lutte contre le VIH/Sida, Dr Marie-Madeleine Nkoue ;
- Ministre de l'Equipement, des travaux publics et du désenclavement, Me Crépin Mboli Goumba ;
- Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Marcel Loudegué ;
- Ministre de la communication, de la promotion de la culture civique et de la réconciliation nationale, Christophe Gazam Betty ;
- Ministre de la Fonction publique, du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Sabin Kpokolo ;
- Ministre du commerce et de l'Industrie, Amalas Amias Aroune ;
- Ministre du développement du Tourisme et de l'Artisanat, Abakar Sabone ;
- Ministre de la promotion de petites et moyennes entreprises et de l'amélioration du climat des affaires, Joachim Kokaté ;
- Ministre des affaires sociales, de la solidarité nationale et de la promotion du Genre, Mme Marie-Madeleine Moussa Yadouma ;
- Ministre de l'Urbanisme, du cadastre et de la réforme foncière, André Ringui Le Gaillard ;
- Ministre de l'Habitat, du logement et de la reconstruction des édifices publics, Davy Yama ;
- Ministre de la Jeunesse, des Sports, des arts et de la culture, Edouard Patrice Ngaïssona ;
- Ministre chargé du Secrétariat général du Gouvernement et des relations avec les Institutions, Maurice Yondo ;
- Ministre Délégué aux finances, chargé du Budget, Dieudonné Tokofeissé ;
- Ministre Délégué à la Défense nationale, chargé de la reconstruction de l'Armée et du programme de Désarmement, Démobilisation et de Réintégration (DDR), Général de Corps d'Armée Antoine Gambi ;
- Ministre Délégué à l'Economie, au plan et à la coopération internationale, chargé des pôles de développement, Christophe Mbremaidou ;
- Ministre Délégué au développement rural, chargé de l'élevage Joseph Bendounga ;
- Ministre Délégué à l'Education nationale chargé de l'enseignement fondamentale et confessionnelle, Djibrine Sall ;
- Ministre Délégué à l'Urbanisme, chargé de la réforme foncière, Honoré Douba ;
- Ministre Délégué aux Eaux et Forêts, chargé de l'Environnement et de l'Ecologie, Paul Doko.

★ **02 février 2007** : Le gouvernement centrafricain et le Front Démocratique du Peuple Centrafricain (FDPC), du Général Abdoulaye MISKINE, ont signé un accord de paix à Syrte (Libye), sous le parrainage du Colonel Kadhafi. Cet accord préconise la cessation immédiate des hostilités et le cantonnement en territoire centrafricain des troupes du FDPC et de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR).

★ **Le 09 mai 2008** : Signature d'un accord de Cessez-le-feu et de paix avec l'Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie (APRD), de Jean-Jacques Démafouth.

★ **Le 21 juin 2008** : Un Accord de paix global a été signé à Libreville (Gabon) entre le gouvernement centrafricain et deux mouvements rebelles : l'Armée Populaire pour la Restauration de la Démocratie (APRD), le Front Démocratique du Peuple Centrafricain (FDPC) et l'Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement (UFDR), sous le parrainage du chef de l'Etat gabonais, El Hadj Omar Bongo Ondimba, président du comité ad hoc de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) sur les questions centrafricaines. Cet Accord préconise, entre autres, « la confirmation de leur engagement à respecter le cessez-le-feu déjà obtenu par les précédents Accords » et « le cantonnement des troupes de l'APRD, du FDPC et de l'UFDR dans leurs zones actuelles, qui sera suivi d'une opération de démobilisation, de désarmement et de réinsertion avec l'appui de la communauté internationale ».

★ **Le 1^{er} Avril 2007** : L'accord de paix de Birao (Est) a été signé à Birao entre l'UFDR de Zakaria Damane et le gouvernement centrafricain, préconisant entre autres, « la Création de conditions de retour, de réinstallation et de réinsertion des personnes déplacées à cause du conflit ». Par ailleurs, « les parties signataires mettent en place une commission de suivi de l'application du présent Accord. La Commission de suivi de l'application du présent Accord peut faire appel à toute personne qualifiée susceptible de l'éclairer ».

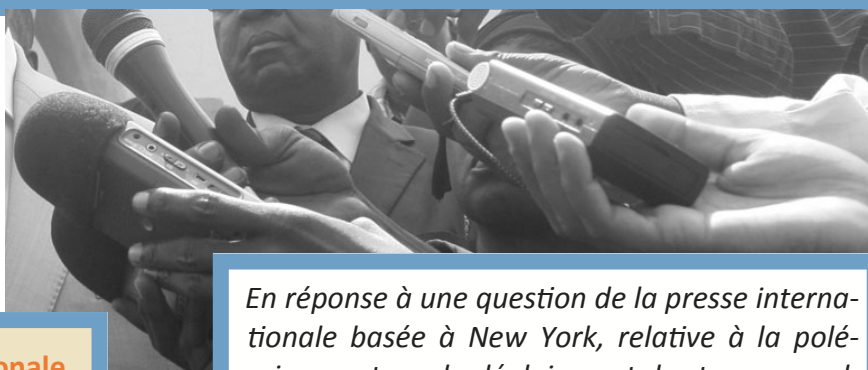
★ **Le 13 octobre 2008** : Le président François Bozizé a promulgué la loi d'amnistie.

★ **Le 8 décembre 2008** : Ouverture à Bangui, du Dialogue Politique Inclusif.

★ **08 octobre 2011** : Accord de cessez-le-feu, entre, d'une part, l'Union des Forces démocratiques pour le Rassemblement (UFDR) et, d'autre part, la Convention des Patriotes pour la Justice et la Paix (CPJP), sous l'égide du Conseil National de la Médiation (CNM).

★ **Le 03 juillet 2009** : Le Front Démocratique du Peuple Centrafricain (FDPC) du Général Abdoulaye MISKINE intègre le processus de paix en cours en Centrafrique. Aussitôt après la signature de l'accord, une délégation de vingt (20) officiers avec en tête de délégation André RINGUI LEGAILLARD et Christophe GAZAMBETI, respectivement porte-parole et porte-parole adjoint du FDPC, ont quitté Syrte dans le même avion qui ramène le Chef de l'Etat François BOZIZE sur Bangui. Le Général MISKINE est, quant à lui, resté à Tripoli en Libye pour des raisons d'ordre technique.

Ils ont dit



Le Président de l'Assemblée Nationale, Celestin Leroy Gaombalet : « nous voulons par cette marche, exprimer notre attachement à la paix pour que notre pays avance. Nous ne faisons pas une marche contre quelqu'un, contre un parti ou contre une faction, mais pour que notre pays retrouve la paix, essentielle à son développement ».

En réponse à une question de la presse internationale basée à New York, relative à la polémique autour du déploiement des troupes sud-africaines en RCA, **Mme Margaret Vogt**, qui intervenait en visioconférence, depuis Bangui, a salué toute contribution, d'où qu'elle provienne, ayant empêché la prise de Bangui car, a-t-elle rappelé, « la coalition de la Séléka était aux portes de Bangui ».

Tabou Kètte, habitant le quartier Ben-zvi : « C'est le choix du peuple centrafricain après les accords de Libreville donc sa nomination est la bienvenue. Je pense que Maître Nicolas Tiangaye va essayer de faire un effort de pacifier le pays et de tenir compte des engagements pris à Libreville. J'espère qu'avec la participation de toute la composante politique de ce pays, s'ils lui prêtent main forte, il va faire quelque chose de bon »,

Yannik, un jeune commerçant : « aujourd'hui si le président BOZIZE, a nommé Maître Nicolas Tiangaye comme Premier ministre, c'est parce que toutes les entités qui formeront le nouveau gouvernement peuvent faire de leur mieux pour que la Centrafrique retrouve la paix et prospère ».

Maître Mathias Morouba, Vice-président de la Commission Episcopale Justice et Paix : « l'Accord de cessez-le-feu mérite d'être salué. L'essentiel à ce jour est que le pays et les zones occupées reprennent leurs activités quotidiennes. A ce titre, il faut revenir à l'ordre légal : ceux qui sont autorisés à porter les armes, les tiennent, et les non concernés doivent les déposer à la poudrière, pour une paix durable. Nos frontières sont perméables. Si nous ne faisons pas attention, nous risquons de retourner à la case départ ».

Boris Douagui, étudiant en Droit Public et habitant de Bimbo : « Je salue la résolution qui a été dégagée lors des assises de Libreville. cela témoigne effectivement la cessation des hostilités. La formation d'un gouvernement d'union nationale et la dissolution de l'Assemblée Nationale sont autant de solutions salutaires pour la sortie définitive de la crise. Nous ne pouvons que nous réjouir de tout cela. Nous demandons aux autorités centrafricaines d'appliquer à la lettre les différentes exigences issues de ces assises ».

Député de Bouca, Dogonendji Nzafio : « A chaque fois qu'on veut reconstruire le pays, c'est la guerre que d'autres nous amènent. Par cette marche, on veut montrer à la communauté nationale et internationale que nous sommes derrière notre Armée ».



BINUCA

**Bureau intégré des Nations Unies pour la Consolidation de la paix en
République centrafricaine**

Visitez notre site Internet
www.binuca.unmissions.org

Production

Rédactrice en Chef : ***IKAVI Uwolowulakana***

Graphiste Designer : ***Dany BALEPE M.***

Crédits photos : ***Serge NYA-NANA, Franck BITEMO, UN Photo, PIO UNOCA***

Courtoisie : ***Photographes de la présidence et de la primature***

Unité de l'Information Publique

Fevrier 2013